



S'arrondir les fins de mois ?

Comme annoncé dans notre tract sur le CSE du 24 Octobre 2023, l'UNSA vous dit tout sur la manne financière que représente le CSE pour certains élus.

Eh oui, vous avez bien lu !

Mais comment certains élus pourraient tirer profit du CSE, nous direz-vous ?

Grâce aux indemnités de déplacement, nous allons vous expliquer.

L'accord CSE d'entreprise ne prévoit rien pour régir les déplacements des élus du CSE, seuls ceux des représentants de proximité sont régentés.

Le règlement intérieur du CSE aurait dû -ou pu- définir les modalités d'indemnisation des déplacements des élus.



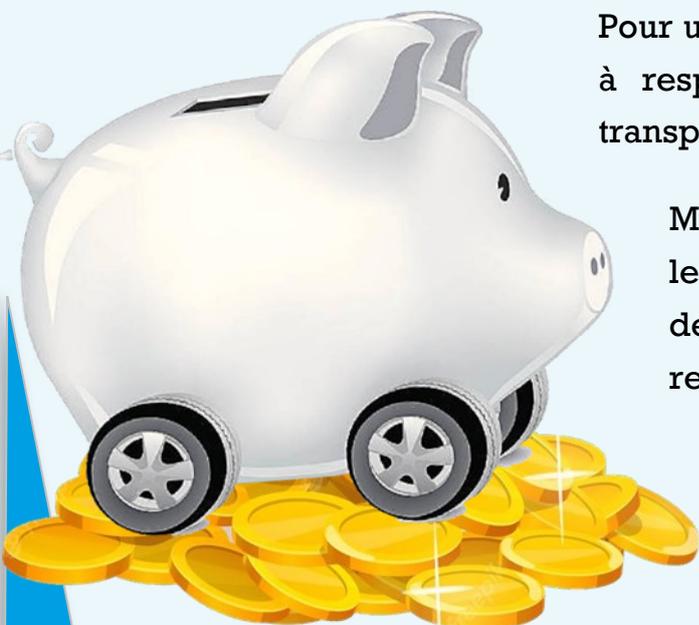
Pour un salarié Matmut en déplacement, il y a des règles à respecter et notamment l'utilisation prioritaire des transports en commun.

Mais au CSE, comme aucune règle n'est établie, les élus choisissent librement leurs moyens de transport sans se soucier du coût que cela représente pour le CSE.

Certains utilisent en permanence leur véhicule personnel pour être indemnisés en frais kilométriques et ainsi arrondir leurs fins de mois.

En effet, quand vous utilisez les transports en commun, vous êtes remboursés de la somme exacte dépensée, mais ce n'est pas le cas au CSE.

Ce régime des indemnités kilométriques permet donc de se dégager une belle marge. En facturant un aller-retour de 1.500 kilomètres au CSE en mars 2022, un élu a touché 1.042,39 € d'indemnités kilométriques... alors qu'en avion cela aurait coûté moitié moins cher au CSE.





Pendant l'épidémie du COVID en 2020, nous sommes toutes et tous restés chez nous pour travailler à distance.

Tous ?

Non, une élue a facturé au CSE des déplacements pour la modique somme de 7.807,63 €.

Il faut savoir que, parmi les salariés travaillant au CSE, un manager est présent aux effectifs, il n'y avait donc pas nécessité d'avoir un (ou une) élu(e) physiquement présent(e) dans le locaux du CSE

Les élus UNSA dénoncent cette pratique depuis 3 ans mais cela n'interpelle aucune des autres organisations syndicales ! Si cela avait été leur argent, auraient-ils laissé faire ?

Ici, il s'agit de l'argent du CSE, c'est-à-dire l'argent des salariés.

Seraient-ce des petits arrangements entre amis ?

Il faut savoir que les indemnités kilométriques sont dégressives à partir de 5.000 km effectués.

Comment contourner la règle ?

Il suffit tout simplement de changer de véhicule pour la facturation.

Ainsi le tour est joué et vous facturez plein pot pour à nouveau 5.000 kilomètres.

C'est comme cela qu'une élue a présenté successivement 4 cartes grises différentes pour une même année.

Cela s'appelle de l'optimisation, quoiqu'en disent certains !

Sur trois ans (2020, 2021 et 2022), une élue a perçu 18.659,03 € d'indemnités kilométriques.

Il faut ici rappeler que ces sommes sont totalement exonérées du revenu imposable.

C'est tout benef !



L'UNSA est pour la transparence, que ce soit sur l'enrichissement personnel comme concernant la carrière professionnelle.

Pour l'UNSA, le mandat confié aux élus ne doit pas permettre de s'enrichir personnellement ou de progresser très rapidement.

Les valeurs de l'UNSA font que nous n'admettons pas de telles pratiques, il est normal qu'un élu soit indemnisé pour ses déplacements sans reste à charge mais cela ne doit pas devenir un complément de salaire.

A ce jour, certains élus continuent de se payer grassement sur le dos du CSE en toute impunité.

**Rejoignez l'UNSA,
un syndicat intègre qui défend votre argent au CSE.**



Unsa-Matmut
tél. 06 09 87 01 97
unsa.matmut@gmail.com
www.unsa-matmut.com



bulletin d'adhésion

Nom Prénom

Adresse

Code postal Ville

Tél Date de naissance

Mail privé @

Site de travail Matmut

Fonction dans le groupe Matmut

Site de travail

Je demande à adhérer au syndicat Unsa-Matmut

Le (date)

Signature

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé privé, utilisé uniquement à des fins d'informations syndicales. Conformément à la loi « RGPD », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant Elisabeth Perez (coordonnées ci-dessous).

A retourner par courrier à : Elisabeth Perez 125 rue des Aires St Denis 34820 Assas

ou par mail : unsa.matmut@gmail.com